



## Mal être de stagiaire mineur au sein de mon équipe

Par **LANK54**, le **16/05/2016** à **19:57**

voici quelques mois que nous avons reçu au sein de notre équipe une jeune stagiaire (mineure), depuis son arrivée ,plusieurs fois, certains collègues n'arrêtent de lui adresser des blagues à caractère sexuel qu'elle n'apprécie pas. Cela se passait certaines fois devant le chef de service, sans aucune réaction de sa part. J'ai du lui fait remarquer qu'il devait jouer son rôle de chef de service, mais depuis mon intervention auprès du chef de service , il me fait souvent des réflexions, qui sont limite des insultes et des reproches quelque fois sans fondement. Je suis passé tout a coup , de bon employé qui a gardé durant trois ans au mauvais employé de sa liste d'employés qu'il voudrait licencier .

Mais en tant que père d'enfants dont une fille mineure , je ne peux accepter de tels propos à caractère sexuel, la jeune fille depuis qu'elle a clairement manifesté son mécontentement est prise en partie. Je sens en elle une souffrance intérieure. mais pour ne pas passer un mauvais stage , elle n'ose pas informer tout ces faits plus haut. je ne sais pas si elle a dit à ses parents. J'ai appris par une autre stagiaire, qui est son amie d'école, qu 'elle lui a confié " qu'un collègue lui a mis LA MAIN AUX FESSES". Je n'ai pas encore vérifié la véracité mais si c'est le cas, je pense aller voir qui il faut pour que cela s'arrête. Ce type de comportement ne doit pas resté impuni. Je sais ce que je risque de la part des collègues "des représailles" c'est sûr et du chef de service "licenciement" . Mais ne rien dire, c'est accepter ces comportements . De plus , nous savons tous les conséquences qui peuvent découler de tel MAL ETRE , surtout pour une mineur. je peux peut être perdre mon emploi mais que feriez vous, si vous étiez à ma place? moi j'ai décidé le porter à votre connaissance.

Par **jos38**, le **18/05/2016** à **15:44**

bonjour.c'est très bien de vous offusquer de ce qui se passe , mais c'est à cette jeune fille de se défendre . d'abord êtes-vous sûr qu'elle ne vous reprochera pas d'intervenir? cela risque d'être pire pour elle ensuite. il faut qu'elle aille voir le DRH ou son maître de stage. j'ai moi-même été victime de harcèlement, je connais

Par **morobar**, le **18/05/2016** à **18:07**

Bonjour,

Vous pouvez/devez signaler ce harcèlement par LR/AR au chef d'entreprise.

Code du travail L1152-1 et suivants.

Une petite copie aux instances du personnel.

Si l'employeur ne fait rien les jours suivants, vous saisissez l'inspection du travail.